

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 31 août 2020

Au cours de la semaine passée, une forte accélération de la circulation du virus de la COVID-19 a été constatée dans le département de la Seine-Maritime, et en particulier sur l'agglomération rouennaise, avec :

- **une augmentation de l'incidence (sur 7 jours glissants) :**
 - sur le département : **41,9 cas/7j/100 000 habitants**
 - sur le territoire de la métropole Rouen Normandie : **61,1 cas/7j/100 000 habitants, au-delà du seuil d'alerte de 50 fixé au plan national**
 - avec des taux bien plus importants chez les 20-30 ans et, dans une moindre mesure chez les 30-40 ans
- **un taux de positivité de 4,7 % pour le département de la Seine-Maritime, au-delà de la moyenne française, et de 5,70 % dans la métropole Rouen Normandie.**

En ce retour de vacances, et après un été plus calme en Normandie qu'au national sur le plan épidémique, ces indicateurs traduisent une accélération particulièrement forte de la circulation du virus dans la métropole de Rouen.

Au regard de cette situation, le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, en concertation avec le Directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) de Normandie, a donc décidé de renforcer les mesures de lutte contre l'accélération de la circulation du virus, en cohérence avec le plan Métropole signé le 27 août.

Renforcer le port du masque et promouvoir les gestes barrières

Ainsi, le préfet a pris un arrêté rendant obligatoire le port du masque sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public dans l'ensemble des 71 communes de la métropole Rouen Normandie, de 07h à 02h du matin. Cet arrêté prendra effet mercredi 2 septembre à 07h00.

Cette obligation de port du masque concerne toutes les personnes de 11 ans et plus. Elle ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation, ni aux personnes pratiquant une activité physique (vélo, course à pied) qui devront toutefois détenir un masque, qui sera porté dès la fin ou l'interruption de l'activité.

De plus, les contrôles sur la voie publique et dans les établissements recevant du public vont être renforcés, les contrevenants s'exposant à une amende forfaitaire de 135 €, et, en cas de récidive dans les 15 jours, à une amende de 1 500 euros.

L'ARS renforce également ses actions de promotion des gestes barrières auprès de la population, et notamment des 20-30 ans (intensification de la campagne lancée sur les réseaux sociaux dès cette semaine, dépistages sur les campus, ...).

Par ailleurs, les protocoles sanitaires relatifs à diverses activités (gymnases, piscines, culture...) demeurent de pleine application. Il en est de même, dans le monde de l'entreprise, des guides métiers existants.

Enfin, une circulaire aux maires rappellera l'importance du respect de l'ensemble des protocoles et des mesures barrières. Il en sera de même pour les professionnels de l'hôtellerie-restauration par le biais de l'UMIH notamment pour être attentif à la bonne tenue des salles et des terrasses.



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Accroître les capacités de dépistage et réduire les files d'attente

Pour casser les chaînes de transmission, chacun est invité à se faire tester pour connaître sa situation individuelle, à participer à l'identification de ses contacts à risque de transmission du virus en cas de résultat positif et à s'isoler sur recommandation des autorités sanitaires. Toute démarche individuelle de dépistage contribue ainsi à l'effort collectif pour contenir la propagation du virus sur ce territoire.

L'ARS et la préfecture de la Seine-Maritime encouragent la population à participer aux opérations de dépistage gratuit et sans ordonnance proposées sur tout le territoire. Aujourd'hui, 64 sites de dépistages sont déployés sur le département, dont 33 sur l'agglomération rouennaise (28 laboratoires et 5 sites mobiles sans rendez-vous). D'autres campagnes de dépistage seront programmées à partir de la semaine prochaine dans les communes suivantes : Elbeuf, Duclair, Canteleu, Darnétal, Oïssel et Sotteville Les Rouen. Cette stratégie d'implantation territoriale pourra être adaptée en fonction de la situation épidémiologique.

Afin de faciliter plus encore l'accès au dépistage et de limiter l'attente, une plateforme de régulation permettant d'orienter au mieux les personnes souhaitant se faire dépister est à l'étude.

[Consultez la liste complète des sites de dépistage \(régulièrement mise à jour\) sur le site internet de l'ARS Normandie.](#)

Mobiliser les acteurs du système de santé

Dès ce week-end, l'ARS s'est adressée aux professionnels de santé, aux établissements de santé, aux EHPAD et autres structures médico-sociales et aux laboratoires de biologie médicale afin de les sensibiliser à cette accélération de la circulation du virus en Seine-Maritime : il s'agit notamment pour tous ces acteurs d'intensifier les rappels des gestes barrières et d'anticiper une possible augmentation d'activité en termes de dépistages, de passages aux urgences, de consultations, ou d'hospitalisations de patients symptomatiques COVID19.

Le virus circule activement. Il peut être dangereux, notamment pour les personnes fragiles. Cela doit inciter chacun, et en particulier les 20-40 ans dont la dynamique de contamination est la plus forte, à respecter avec la plus grande rigueur les gestes barrières et protéger ainsi leurs proches plus âgés. Il s'agit également de se faire dépister.

Individuellement et collectivement, nous devons redoubler d'efforts pour éviter une reprise épidémique. Ensemble, nous pouvons freiner la propagation de l'épidémie.